



L'Assemblée parlementaire Europe-Amérique latine exige des actions concrètes pour terminer avec les féminicides.

- Le féminicide est le meurtre des femmes pour des raisons de genre et constitue la forme la plus extrême de violence à l'égard des femmes.
- Pour la première fois, la résolution approuvée reconnaît que le féminicide existe aussi en Europe.
- La société civile a joué un rôle central dans l'approbation de cette résolution.

Bruxelles, 31 mars 2014. Le 29 mars, l'Assemblée parlementaire Euro-latinoaméricaine (EuroLat) a adopté une résolution d'urgence nommée « Sur le féminicide en l'Union Européenne et en Amérique latine », présentée par les députés Mme. Gloria Florez (Parlement Andin) et M Raül Romeva i Rueda (Parlement Européen).

Les organisations ALOP, CIFCA, ODHACO et GRUPO SUR (dont l'ASTM est membre), ensemble avec la Fondation Heinrich Böll, se réjouissent de cette résolution et demandent aux états d'agir contre les féminicides, tant en Europe qu'en Amérique latine. Ces organisations ont participé depuis le début dans l'élaboration de la résolution, ainsi que dans l'accompagnement et le suivi de la discussion. Ceci a assuré la participation des femmes tant en Amérique latine qu'en Europe.

Comme cela a été demandé depuis de nombreuses années par la société civile, la résolution réclame des mesures concrètes pour l'éradication du féminicide, telles que la création d'indicateurs spécifiques, la définition des mécanismes d'évaluation et l'inclusion de la société civile.

En outre, la résolution reconnaît pour la première fois l'existence du féminicide en Europe et appelle les états à la ratification de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.



Les organisations de la société civile saluent le dialogue bi-régional en matière de genre entre la Communauté des états latino-américains et des Caraïbes (CELAC) et l'Union européenne et demandent qu'un suivi régulier et efficace des mesures agissant dans ce domaine, soit inclus dans le prochain sommet UE-CELAC.

Après l'adoption de la résolution, le député M Romeva a remercié le travail de la société civile et a remarqué que « cela fait plusieurs années que l'on travail conjointement au sein du Parlement Européen et d' EuroLat, mais aussi en Amérique latine pour montrer la violence qui subissent les femmes et terminer avec l'impunité les victimes jouissent ».

La députée Mme Florez a commenté que « cette résolution est un pas en avant en défense des droits des femmes et pour l'égalité, puisque l'on demande d'améliorer les statistiques, ainsi que les systèmes policiers, judiciaires et administratifs pour en finir avec l'impunité et protéger les victimes. En relations au rôle de la société civiles Mme Florez a été claire : « si nous avons réussi une résolution si explicite et ambitieuse, c'est grâce au travail du mouvement féministe, des organisations de femmes et des organisations de droits humains de deux régions ».